



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN  
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

**DATE :** 7 octobre 2019

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Jules Desylva (directeur par intérim) et Elise Roussel (greffière).

**ABSENT :** Percy Mallet (conseiller)

**PUBLIC :** 10 personnes et un membre des médias (Acadie Nouvelle).

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h.

**2. Divulgarion de conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Adoption des procès-verbaux**

**4.1 Réunion extraordinaire du 18 juin 2019**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 juin 2019 soit adopté avec la correction au point 4.1., soit d'ajouter le nom du conseiller qui a voté contre la proposition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Réunion ordinaire du 3 septembre 2019**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 3 septembre 2019 soit adopté avec la correction du point 8.11, soit d'ajouter un OUI au vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Réunion extraordinaire du 17 septembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 17 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5 Suivi des procès-verbaux**

Tous les suivis ont été faits.

**VILLE DE SHIPPAGAN**  
*Anita Savoie Robichaud* MAIRE  
*Elise Roussel* GREFFIER

## **6 Correspondance**

### **6.1 Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – août et septembre 2019**

La greffière fait état du rapport de permis pour les mois d'août et de septembre 2019.

### **6.2 Lettre de M<sup>me</sup> Françoise Dubois du Comité de Jumelage de Loudun**

La greffière fait la lecture d'une lettre que M<sup>me</sup> la maire a reçue de M<sup>me</sup> Françoise Dubois du Comité de Jumelage de Loudun pour remercier la municipalité de les avoir si bien accueillis lors de leur venue les 8, 9 et 10 août.

## **7 Rapport des comités**

### **7.1 Développement communautaire, sport et loisirs**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

### **7.2 Sécurité publique et développement économique**

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

### **7.3 Infrastructures**

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture du rapport du conseiller Percy Mallet puisque ce dernier est absent et dépose le rapport.

### **7.4 Finances et tourisme**

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

### **7.5 Environnement**

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport

## **8 Affaires nouvelles**

### **8.1 Résolution : Nouveau lotissement – approbation du nom de la rue**

Un nouveau lotissement est en processus de création à Shippagan et une nouvelle rue sera construite parallèlement à la rue Francis. Puisqu'il n'existe pas de politique concernant la toponymie des noms de rues municipales à Shippagan, le développeur du lotissement a soumis un nom pour cette rue, soit la rue « Jolène-Jasmine ». Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia de nommer cette rue, la rue Jolène-Jasmine.

4 Oui & 1 NON

Le conseiller Rémi Hébert a voté contre

**ADOPTÉE**

### **8.2 Résolution : Demande de l'avis du CRP pour la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne les projets suivants :

- **L'ajout de poulailler dans certaines zones résidentielles.**
- **La modification de l'article 11.21 réglementant la finition extérieure des bâtiments afin que tout bâtiment soit maintenu en bon état de conservation, de propreté et d'entretien.**

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Résolution : Membres votants à l'Assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)**

Le 30<sup>e</sup> Congrès annuel de l'AFMNB se tiendra à Bouctouche les 18, 19 et 20 octobre 2019. La municipalité doit mandater 2 délégués à titre de membres votants. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on mandate la maire Anita Savoie Robichaud et la conseillère Marie-Lou Noël à titre de membre votant à la 30<sup>e</sup> Assemblée annuelle de l'AFMNB.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4 Résolution : Nomination de trois nouveaux pompiers volontaires**

À la suite des recommandations du chef pompier, Monsieur Stéphane Hébert, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil municipal accepte la nomination de messieurs Stéphane Fournier, François Mazerolle et Hugo McGraw à titre de pompier volontaire à la brigade d'incendie de la Ville de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.5 Résolution : Demande d'accès aux rues municipales à l'année – Club VTT Brake Water**

La municipalité a reçu une demande de la présidente du Club VTT Brake Water, M<sup>me</sup> Glenda Robichaud, afin que les membres du club puissent circuler sur les rues municipales tout au long de l'année. Ces rues ont été préalablement identifiées dans une entente reliant la Ville et le Club en 2018. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia d'autoriser les membres du Club VTT Brake Water à circuler dans les rues municipales à l'année pourvue que ces derniers se conforment à la *Loi sur les véhicules hors routes*, respectent la vitesse maximale de 15 km/heure, circulent près de l'accotement et limitent leur circulation entre 9 h et 23 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.6 Résolution : Demande d'emprunts – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités**

Puisque le projet de la rénovation de l'Hôtel de Ville a révélé des problèmes majeurs au niveau structural, la municipalité doit déposer une nouvelle demande d'emprunts à la Commission des emprunts de capitaux pour finaliser le projet. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que par les présentes, la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter (ou de garantir le remboursement d'une somme empruntée ou de passer une entente de bail ou de bail avec option d'achat ou une convention d'achat) une somme maximale de 500 000\$ devant servir aux fins suivantes :

**Fonds de fonctionnement général**

But	Montant	Durée
<b><u>Service d'administration générale</u></b>		
• Rénovation de l'Hôtel de Ville	500 000 \$	20 ans

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

VILLE DE SHIPPAGAN  
 Anita Savoie Robichaud MAIRE  
 Elise Roussel GREFFIER

**9. Mot de la maire**

La maire fait la lecture de son rapport.

**10. Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 19h58.

**11. Parole au public**

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h25.